



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-131 / 6-4

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 12 novembre 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J.-L. BOISSARD, M. CHASSON, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SEVEN, N. VUILLERMOZ-BIRON, A. VIRIEUX.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno SARRAT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : SUSPENSION DU REPOS DOMINICAL - DIMANCHES 2021 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : La loi Macron n°2015-990 en date du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques instaure pour les commerces de détail un nouveau dispositif de dérogation au principe du repos dominical. Désormais, le repos dominical pourra être suspendu jusqu'à 12 dimanches par an, après décision du Maire. Si le nombre des dimanches excède 5, l'avis du Conseil Municipal ainsi que l'avis conforme de la Communauté de Communes seront requis.

Il a été décidé de proposer 11 dimanches pour l'année 2021 :

- 3 janvier
- 10 janvier (soldes hiver)
- 17 janvier
- 27 juin (soldes été)
- 04 juillet
- 29 août (rentrée scolaire)
- 05 septembre
- 05 décembre (fêtes de fin d'année)
- 12 décembre
- 19 décembre
- 26 décembre

... / ...

Il convient donc d'avoir l'avis du Conseil Municipal sur le choix de ces dates afin de prendre un arrêté municipal pour l'année 2021, après consultation des organismes syndicaux et patronaux.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration générale, Commerce et Sécurité du 9 novembre 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable pour la suspension du repos dominical pour les 11 dimanches désignés ci-dessus.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** à 31 voix **POUR** et 4 **CONTRE** (A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,




Julien POLAT



Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20201118-2020-131b-DE
Date de télétransmission : 28/12/2020
Date de réception préfecture : 28/12/2020

